



**Rejoignez-nous !**

La FCPE est la première association de parents d'élèves de l'enseignement public. Elle compte plus de 40 000 élus **dans les écoles, collèges, lycées.**

Environ 143 000 parents siègent en conseil de classe au titre de la FCPE. Reconnue d'utilité publique, la fédération fonctionne grâce à ses bénévoles.



**Parents  
FCPE,  
le pouvoir  
d'agir**



**Abonnez-vous à la Revue des Parents**

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant.

**6 numéros par an pour 4 € seulement !**

(4 numéros en version numérique et 2 numéros imprimés)

Conditions générales de vente: [fcpe.asso.fr/revue-des-parents](http://fcpe.asso.fr/revue-des-parents)

Bulletin



MON PREMIER ASSUREUR

au verso

# Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement  
au conseil local ou à la FCPE  
départementale, si vous n'avez pas choisi  
l'adhésion en ligne.



Flashez  
pour adhérer  
en ligne !

## Mes coordonnées

Année scolaire 20\_\_ /20\_\_

Conseil local de \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà adhéré les années  
précédentes ?  oui  non

**Je souhaite :**

- participer aux activités du conseil local
- être candidat au conseil d'école  
(maternelle, élémentaire)
- être candidat au conseil d'administration  
(collège, lycée)
- être délégué FCPE au conseil de classe  
(collège, lycée)

**J'accepte de recevoir :**

- les newsletters gratuites de la FCPE

## Mes enfants

Nom et prénom	Né(e) le	Nom et commune de l'établissement scolaire	Classe

## Mon forfait \* ATTENTION, LE CDPE 42 NE PROPOSE PAS L'ADHESION EN LIGNE.

Adhésion annuelle \_\_\_\_\_ 38€

Coût après déduction d'impôts : 12.92€

Adhésion annuelle réduite réservée aux  
familles non imposables \_\_\_\_\_ 12€

Adhésion de soutien \_\_\_\_\_ 55€

Coût après déduction d'impôts : 18.70€

Je souhaite m'abonner  
à la Revue des Parents \_\_\_\_\_ 4€

Je suis déjà adhérent auprès d'un  
autre conseil local \_\_\_\_\_ 4,10€

Je soutiens le conseil local / le CDPE  
par un don de \_\_\_\_\_ €

Total de mon adhésion : \_\_\_\_\_ €

Date : \_\_\_\_\_

## Nous contacter

Signature : \_\_\_\_\_

FCPE 42 - CDPE de la Loire

Conseil départemental des parents d'élèves

5, Allée Jean Racine

42 100 SAINT-ETIENNE

Tél : 04 77 25 26 47

Courriel : fcpe.cdpe.42@wanadoo.fr

Site : www.42.fcpe-asso.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi/Mardi/Jeu-di - 9h-17h - Mercredi - 9h-12h - Vendredi - 9h-16h30

Un reçu fiscal (Cerfa n°11580\*04) permettant  
une réduction d'impôt sera mis à votre  
disposition. (66% de la somme versée,  
hors abonnement, dans la limite de 20 %  
de votre revenu imposable).

# Ils vous racontent pourquoi ils ont adhéré...



“

Si nous n'avions pas envoyé des courriers au rectorat avec l'entête FCPE pour obtenir un remplaçant dans notre école primaire, nous n'aurions pas eu le même délai de réponse. C'est ce qui s'appelle avoir du poids !

“

Face au harcèlement scolaire, les parents se sentent souvent démunis. Être adhérent de la FCPE permet un échange de points de vue pour gérer les situations difficiles, prendre du recul et engager des actions pour retrouver un climat scolaire apaisé.



“

Être membre du conseil de discipline, quand c'est le premier, c'est un peu stressant. On a la vie d'un élève entre nos mains. Heureusement que j'ai pu être formée par la FCPE. Et maintenant, en visio, c'est encore plus pratique.



## Mais surtout...

Chacun donne de son temps en fonction de ses disponibilités et de ses envies ! Après avoir pris son adhésion, chacun choisit comment s'investir. Un peu, beaucoup, passionnément...

1 pesée des cartables, c'est ok



1 conseil de classe, c'est ok



1 courrier rédigé, c'est ok



1 manif, c'est ok aussi !



# À quoi sert mon adhésion ?

Le prix de l'adhésion à la FCPE diffère selon le département auquel vous êtes rattaché. Voici comment est utilisée la part de 6 € reversée à la FCPE nationale.

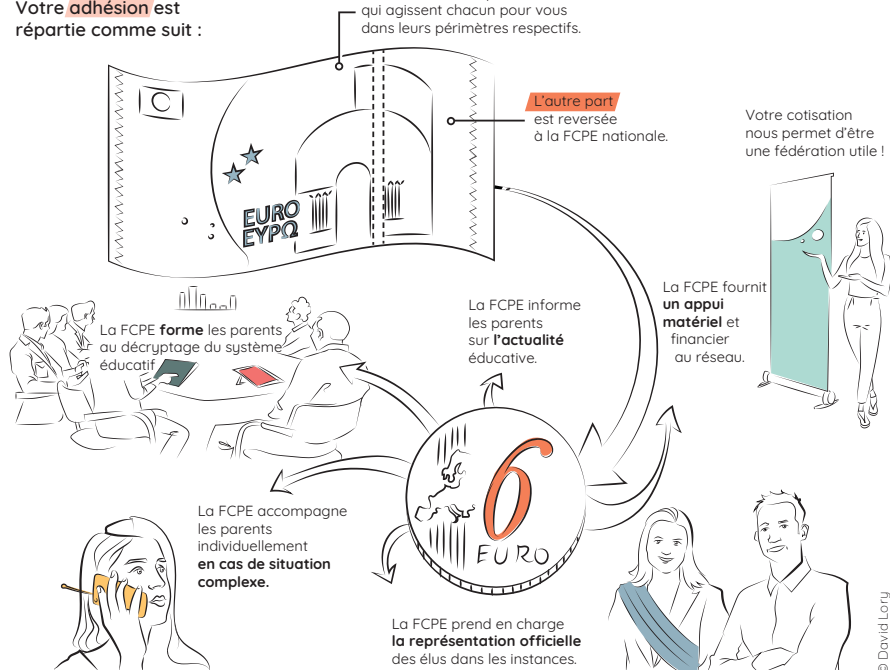


Votre adhésion est répartie comme suit :

Une part est répartie entre votre conseil local et votre conseil départemental FCPE, qui agissent chacun pour vous dans leurs périmètres respectifs.

L'autre part est reversée à la FCPE nationale.

Votre cotisation nous permet d'être une fédération utile !



## L'assurance scolaire est indispensable

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

La MAE et la FCPE œuvrent depuis leur création à la défense et au rayonnement de l'enseignement public et de l'éducation laïque pour la réussite de tous les élèves.

Organisations de l'économie sociale et solidaire, partenaires depuis 1991, elles partagent les mêmes valeurs de laïcité, de démocratie, de solidarité et d'égalité.

La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, protège tous les enfants, quoi qu'il arrive, sans logique de profit.

Adhérer sur [www.mae.fr](http://www.mae.fr)



MON PREMIER ASSUREUR

Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique par le CDPE et la fédération nationale. Vos informations sont à destination du CDPE, de la FCPE et du conseil local et sont conservées pendant 3 ans à l'issue de votre dernière année d'adhésion. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander leur modification. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande par courriel à [informatique@fcpe.asso.fr](mailto:informatique@fcpe.asso.fr)



LE TRI + FACILE



Agissez pour le recyclage des papiers avec la FCPE et Citéo

© David Lory